



Règlement des trophées départementaux jeunes (TDJ) Saison 2015-2016

Commission Départementale Jeunes

Responsable : Christelle Le Meaux (réfèrent TDJ)

Membres : Blandine Dubus (réfèrent RDJ), Séverine Dunikowski (réfèrent RDJ), Brigitte Vincent (réfèrent Départemental Jeunes), Francelyse Brun-Adam (réfèrent Haut Niveau), Nicolas Bénard (Réfèrent Interclub Jeunes) et Jonathan Rigaud (réfèrent Minibad)

Tables des matières

Préambule.....	2
Article 1 : organisation	3
1.1 Rôles.....	3
1.2 Planification	3
Article 2 : inscriptions	4
2.1 Modalités d'inscription.....	4
2.2 Licences.....	4
2.3 Respect du règlement.....	4
2.4 Limitation des inscriptions	4
2.5 Frais d'inscription	4
2.6 Changement de catégories d'âge.....	5
2.7 Joueurs non admis	5
Article 3 : déroulement des compétitions	5
3.1 Organisation des tableaux.....	5
3.2 Tableaux.....	5
3.3 Matches.....	5
3.4 Arbitrage.....	5
3.5 Volants.....	5
3.6 Tenues	6
3.7 Accompagnateurs et coaching.....	6
3.8 Affichage.....	6
3.9 Récompenses	6
3.10 Réclamations	6

Article 4 : classements et mode de sélection	6
4.1 Classement final d'un étape	6
2.2 Montées/descentes.....	6
4.3 Mode de répartition des joueurs dans le séries.....	7
4.4 Particularité de la 1 ^{ère} étape	7
4.5 Classement Général des TDJ.....	7
Article 5 : forfaits.....	7
Article 6 : modifications	7

Préambule

Le présent règlement s'applique aux trophées départementaux jeunes (TDJ), organisés par le Comité Départemental de Badminton du Val d'Oise (CDBVO) à l'attention des jeunes joueurs des catégories Benjamin (U13) à Junior (U19). Il définit les rôles dans l'organisation des compétitions, leurs modes de sélection, leur déroulement, et complète, sans s'y substituer, le Règlement Général des Compétitions (RGC).

Définition : compétition départementale jeune de simples pour les catégories Benjamin (U13), Minime (U15), Cadet (U17) et Junior(U19) organisée par le CDBVO en quatre étapes.
Les première et troisième étapes concernent les catégories Benjamin à Junior.
Les deuxième et quatrième étapes concernent les catégories Benjamin à Cadet.

Article 1 : organisation

1.1 Rôles

Cette compétition est gérée conjointement par la Commission Départementale Jeunes (CDJ) du Comité Départemental de Badminton du Val d'Oise (CDBVO) et par un ou plusieurs clubs organisateurs.

Le CDBVO :

- diffuse les plaquettes
- centralise les inscriptions
- diffuse les convocations
- fournit les volants pour les finales
- envoie les résultats à la ligue d'Île-de-France de Badminton (LIFB)
- est responsable de la table de marque
- convoque et indemnise le(s) juge-arbitre(s) et les éventuels arbitres
- envoie les factures aux clubs

Le club organisateur :

- gère l'accueil de la compétition, ce qui comprend :
 - la salle
 - le matériel (poteaux, filets, identification des terrains)
 - les plots pour les inter-sets
 - les plaquettes pour les feuilles de matchs
- met en place une restauration dans la mesure du possible (la présence ou l'absence de restauration sera précisée sur la feuille de convocation des joueurs)
- contribue à la tenue de la table de marque par la présence d'1 personne minimum sur la durée de la compétition (toutefois, cette présence peut être assurée par 2 ou 3 personnes maximum se relayant).

L'augmentation du nombre de sites nécessite un plus grand nombre de SOC.

Il est nécessaire et indispensable que chaque club qui accueille une étape mette à disposition une équipe de bénévoles avec un Soc pour participer à la gestion de la compétition (table de marque et plateau de jeu) en plus d'une éventuelle gestion de buvette.

1.2 Planification

La CDJ s'engage à respecter le planning suivant, dans la mesure du possible :

- **J - 90** : saisie du dossier sur poona
- **J - 80** : saisie du tournoi sur BadNet
- **J - 45** : prise de contact entre l'organisateur, le secrétariat et le Responsable Club
- **J - 40** : envoi des documents d'inscription (fiche + plaquette + classement de sélection), également mis en ligne sur le site du CDBVO
- **J - 18** (mardi à **20h00**) : clôture des inscriptions
- **J - 16** (jeudi matin) : envoi du bilan des inscriptions aux clubs pour vérification (secrétariat)
- **J - 14** (samedi matin) : tirage au sort,
- **J - 7** (samedi matin) : envoi des convocations aux clubs, également mises en ligne sur le site du CDBVO
- **J + 1** : mise en ligne du palmarès et du classement final de l'étape sur le site du CDBVO
- **J + 7** : mise à jour des fichiers Comptabilité et du classement général

Article 2 : inscriptions

2.1 Modalités d'inscription

Les documents d'inscription sont transmis par voie électronique à tous les présidents de club ainsi qu'aux responsables jeunes dont les noms et les coordonnées ont été portés à la connaissance de la CDJ. Ils sont également en ligne sur le site du CDBVO.

Les fiches d'inscription doivent être envoyées correctement remplies à l'adresse unique :

[CcJ.cdbvo 'at' gmail.com](mailto:CcJ.cdbvo@gmail.com)

Seule la fiche d'inscription fournie par la CDJ peut être utilisée. Un courriel de confirmation est envoyé à réception de chaque fiche d'inscription. Toute fiche d'inscription incomplète peut être refusée jusqu'à mise en conformité. De même, toute fiche d'inscription envoyée au-delà de l'heure (ou du jour) limite peut ne pas être acceptée.

Entre la clôture des inscriptions et le tirage au sort, les responsables jeunes ont 36h pour vérifier que toutes leurs inscriptions ont été prises en compte. Au-delà, aucune réclamation ne peut être prise en compte.

2.2 Licences

Les joueurs inscrits doivent :

- être licenciés dans un club du Val d'Oise affilié à la FFBaD,
- être en possession de leur licence lors de la compétition,
- et n'être sous le coup d'aucune sanction disciplinaire.

La licence doit avoir été validée par la Ligue d'Île-de-France de Badminton (LIFB) à la date du tirage au sort, ou, pour le cas de la première compétition de la saison uniquement, à la veille du tournoi.

2.3 Respect du règlement

Les dirigeants des clubs participants s'engagent à respecter le présent règlement et à le porter à la connaissance de tous les joueurs inscrits par leur soin. Tout joueur contrevenant à ce règlement s'expose à des mesures de la part du Juge-Arbitre.

2.4 Limitation des inscriptions

En raison de la capacité d'accueil des gymnases hôtes, l'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre d'inscriptions de la façon suivante : un **même nombre de joueurs** est retenu pour chacun des clubs proposant des inscriptions. S'il reste des places disponibles, elles sont redistribuées en priorité au club hôte puis en nombre équivalent sur chacun des clubs restants. Les clubs doivent donc impérativement définir un ordre de préférence (allant de 1 à n pour **chaque catégorie d'âge** et chaque **sexe**).

Le cas échéant, une liste d'attente est établie pour chaque tableau sur la base des ordres de préférence et diffusée avec les convocations. Lors d'un forfait, les clubs des joueurs sont contactés dans l'ordre d'apparition dans la liste d'attente.

2.5 Frais d'inscription

Chaque inscription prise en compte est facturée **5€ par joueur**. Pour ce qui est de la gestion des forfaits, se reporter à l'article correspondant dans le présent règlement. Deux factures sont envoyées aux clubs, l'une au 31 décembre de la saison en cours, l'autre au 15 juin. Le règlement s'effectue par chèque à l'ordre du CDBVO et est à transmettre au secrétariat du CDBVO.

Toute facture non réglée peut entraîner des sanctions allant jusqu'à l'exclusion des joueurs sur la compétition suivante.

2.6 Changement de catégories d'âge

Il est autorisé de jouer dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure, un poussin peut donc jouer en benjamin.

Attention : Tout joueur commençant une saison dans la catégorie d'âge supérieure reste dans cette catégorie pour toute la saison.

Un joueur commençant la saison dans sa catégorie d'âge est autorisé à « monter » de catégorie en cours de saison, s'il le souhaite, mais demeure alors dans cette dernière jusqu'à la fin de la même saison.

2.7 Joueurs non admis

La liste des joueurs non admis en TDJ est établie par le Coordinateur Technique Départemental (CTD) en début de saison et est mise à jour par la CDJ tout au long de la saison.

- **Tout joueur sélectionné en simple pour un Top Elite National ou un Trophée National Jeune ne peut être admis en TDJ.**

- **Tout joueur qui sort de poule en simple, en Trophée d'Ile-de-France, ne peut être admis sur le TDJ qui suit (sauf en catégorie supérieure).**

Article 3 : déroulement des compétitions

3.1 Organisation des tableaux

Chaque catégorie est découpée en plusieurs niveaux appelés « séries ». Le nombre de séries correspond au nombre de tableaux dans une catégorie.

Pour chaque étape, le nombre d'inscrits dans une même catégorie définit donc le nombre de séries proposées.

3.2 Tableaux

Chaque tableau est composé de huit joueurs, répartis en deux poules de quatre.

En cas de nombre de joueurs d'une même catégorie ne permettant pas d'avoir que des tableaux de huit, ce sont les dernières séries qui seront composées d'un nombre différent de joueurs.

Les tableaux sont établis par l'organisateur, en collaboration avec le Juge-Arbitre. Les têtes de séries sont désignées suivant le classement permanent par point (CPPH) au soir du tirage au sort.

3.3 Matches

Pour toutes les séries de 8 joueurs, chaque joueur effectuera trois matchs de poule puis deux matchs de classements en tableau final.

Les horaires de convocation doivent impérativement être respectés. Tout joueur non présent à son heure de convocation peut être considéré comme forfait, conformément au RGC.

3.4 Arbitrage

Les matchs s'effectuent en auto-arbitrage, sauf en présence d'arbitres. Les joueurs doivent donc savoir compter les points.

3.5 Volants

Les volants en plumes sont obligatoires. Dans tous les cas, les volants sont **à la charge des joueurs (à part égale)**, qui doivent en prévoir un nombre suffisant pour toute la durée de la compétition. Cependant, le CDBVO fournit les volants pour les finales des 1^{ère} et 2^{ème} places de chaque série.

3.6 Tenues

Les joueurs doivent se présenter avec une tenue correcte sur le terrain (voir circulaire "Tenues vestimentaire et publicité" de la FFBaD). Le Juge-Arbitre est habilité à refuser l'accès au terrain si le joueur se présente avec une tenue non conforme et ne modifie pas sa tenue.

3.7 Accompagnateurs et coaching

Les joueurs doivent **obligatoirement être accompagnés d'un (ou de plusieurs) responsable(s) majeur(s)** nommé(s) par le club du joueur (et qui peut être un parent). Les Responsables doivent **se faire connaître à la table de marque** (une feuille de présence est prévue à cet effet) et **détenir les coordonnées téléphoniques des joueurs** et/ou de leurs parents, afin que ceux-ci soient joignables pendant toute la durée de la compétition.

Le nom ainsi que les coordonnées d'un responsable doivent impérativement figurer sur la fiche d'inscription du club. Celui-ci doit être joignable durant toute la durée de la compétition. En cas de défaut de responsable constaté par l'organisateur, le club peut être sanctionné par la CDJ, allant jusqu'au refus des inscriptions des joueurs du club concerné pour la compétition suivante. Le CDBVO décline toute responsabilité en cas de problème concernant un joueur d'un club non représenté par un adulte.

Concernant les membres de la table de marque, toute manifestation de soutien (conseils, encouragements) n'est autorisée que sous réserve de remplacement momentané à cette table.

Dans un souci d'équité, et de développement de l'autonomie des joueurs, le coaching n'est autorisé qu'à la pause de milieu de set (11 points) et à la fin du set. Les coaches sont dans la mesure du possible assis à l'entrée de l'aire de jeu, à proximité de la table de marque.

3.8 Affichage

Les tableaux, le planning horaire, les résultats progressifs de la compétition, le présent règlement, ainsi que les règlements des forfaits et des tenues doivent être affichés dans le gymnase.

3.9 Récompenses

Une cérémonie de remise de récompenses est organisée à la fin de chaque compétition visée dans ce règlement. Le CDBVO centralise la dotation en récompenses.

3.10 Réclamations

En cas de réclamation, un courrier en lettre suivie et/ou un courriel avec accusé de réception doit être envoyé au responsable de la CDJ dans les 72 h suivant la fin de l'épreuve.

Article 4 : Classements et mode de sélection

4.1 Classement final d'une étape

Il est établi suite aux résultats effectués, en classant tous les joueurs d'une même catégorie, du premier joueur de la première série au dernier de la dernière série.

4.2 Montées/descentes

A la suite de chaque étape, le 1^{er} et le 2^{ème} joueur de chaque série « montent » et prennent la place du 7^{ème} et 8^{ème} de la série supérieure.

4.3 Mode de répartition des joueurs dans les séries

L'ordre de répartition des joueurs dans les différentes séries d'une même catégorie est défini par le « **Classement de sélection** » diffusé en amont de chaque étape.

Ce classement est établi sur la base du classement final de l'étape précédente, en tenant compte :

- des montées/descentes automatiques
- de la liste des joueurs non admis en TDJ
- du reclassement de joueurs blessés ou absents à l'étape précédente (sur décision du CTD)

4.4 Particularité de la 1ère étape

Le « classement de sélection » n'étant établi qu'à partir de l'étape n°2, l'ordre de répartition des joueurs sur l'étape n°1 est établi sur sélection du Coordinateur Technique Départemental en fonction :

- du niveau des joueurs identifiés la saison passée
- du CPPH des joueurs inscrits, en corrélation avec leur année d'âge

4.5 Classement général des TDJ

C'est le classement qui récompense en fin d'années les joueurs ayant effectué les meilleurs résultats (indépendamment du niveau des séries dans lesquelles ils ont joué).

Des diplômes sont remis aux 3 premiers de chaque catégorie lors du Championnat Départemental Jeune.

Article 5 : forfaits

Tout joueur initialement inscrit qui s'avérerait ultérieurement indisponible doit impérativement avertir l'organisateur au plus tard la veille de la date du tirage au sort. S'il en fait état auprès de l'organisateur avant la veille de la date du tirage des tableaux, il est dispensé des formalités prévues ci-dessous. Son inscription n'est alors pas comptabilisée financièrement.

Tout joueur initialement inscrit qui s'avérerait indisponible après la veille de la date du tirage au sort doit envoyer le **formulaire fédéral** relatif aux forfaits, téléchargeable sur le site du CDBVO, ainsi qu'un **justificatif** attestant de la raison de son absence (certificat médical, ou tout autre document justifiant l'absence émanant de la famille et/ou d'un responsable du club) dans les **5 jours** suivant le début de l'épreuve :

- en **lettre suivie** à la « Commission Régionale d'Arbitrage », Ligue d'Île-de-France de Badminton, 96/98, rue Blanche, 75009 PARIS ou **par mail** à : [competition 'at' lifb.org](mailto:competition@lifb.org)
- **et par courriel** à la « Commission Départementale Jeunes », [cj.cdbvo 'at' gmail.com](mailto:cj.cdbvo@gmail.com), pour éviter une facturation.

En cas de non-envoi à la LIFB, le joueur encourt des sanctions sportives (suspension). En cas de non-envoi à la CDJ, l'inscription sera facturée **3 euros**. En cas d'absence de justificatif, l'inscription sera facturée **6 euros**.

Article 6 : modifications

Le CDBVO se réserve le droit de faire des avenants au présent règlement, en cours de saison, s'il y a nécessité de le faire et après délibération au sein de son comité directeur, en particulier dans le cas de litiges non pris en charge par cette version.